

19 mai 1874

limite uniforme permettant d'étendre les quais et d'édicter les autres règlements nécessaires à l'entretien de la baie pour l'usage du public.

L'hon. M. SCOTT dit qu'il soumettra la première question au département et qu'aucune mesure n'a été prise quant à la deuxième. La réponse à la troisième question se fera sous forme d'un document.

L'hon. M. VIDAL propose : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports relatifs à la baie de la rivière Saint-Clair, à

Samia, dernièrement faits au gouvernement par C.E. Michaud, ingénieur civil, et Wm. Kingsford, ingénieur des ports de l'Ouest, qui ont été chargés d'explorer la baie et de faire rapport sur l'empiétement qu'on prétend avoir commis contre le droit du public à la libre navigation sur ces eaux.

La motion est adoptée.

Plusieurs bills des Communes sont lus pour la première fois, et leur deuxième lecture est fixée à demain.

La Séance est levée à six heures quart du soir, et le Sénat s'ajourne au mercredi, à trois heures de l'après-midi.